



Séance plénière du 18 mai 2016

Intervention du Président du CSFPT

Philippe LAURENT

Madame la Ministre,

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est pour l'ensemble des membres de notre assemblée un honneur de vous accueillir parmi nous aujourd'hui et un bonheur d'engager un dialogue avec vous.

Nous vous remercions, comme nous remercions le Président du CNFPT, ici présent, de sa régulière hospitalité.

Il nous paraît, en effet, important de pouvoir engager un dialogue avec la Ministre de la fonction publique : nous l'avons fait clairement et respectueusement avec vos prédécesseurs et nous apprécions que vous ayez accepté rapidement cette invitation.

De fait, nous avons de nombreux sujets à l'ordre du jour et je sais que certains d'entre eux vous préoccupent aussi.

Vous connaissez le CSFPT, dans l'organisation de la fonction publique territoriale : il a avant tout en charge le dialogue social, mais il a aussi une fonction d'auto saisine, force de proposition dont il ne se prive pas, car nous souhaitons effectivement participer très activement à l'évolution, la promotion de la fonction publique et à la valorisation de ses agents.

D'ailleurs, sur un sujet qui vous est cher, les outre-mer, nous avons, il y a quelques mois, voté un rapport sur Mayotte intitulé « Les oubliés de la République » dont les principales préconisations - portant sur une plus grande égalité entre les trois fonctions publiques - vont bientôt trouver leur réalisation réglementaire.

Il en a été de même pour le rapport sur l'« apprentissage en alternance dans les collectivités ».

Nous avons aussi engagé un travail d'évaluation de la loi de 2007 sur la formation professionnelle des agents, je sais que c'est un sujet qui vous tient à cœur, dès que ce rapport sera achevé et approuvé, nous vous le présenterons afin de contribuer aux évolutions que vous désirez engager.

Il en est de même pour la « protection sociale complémentaire » dans les collectivités qui fait en ce moment l'objet d'une auto saisine : nous vous en communiquerons les résultats quand le rapport sera achevé.

Et, ce matin, le CSFPT a adopté à l'unanimité un rapport sur la filière animation, qui contient un certain nombre de propositions.

Mais l'actualité pour tous, vous et nous, c'est bien le dispositif « Parcours professionnel, carrières et rémunérations » (PPCR) qui nous a beaucoup occupés dans sa phase préparatoire et sur lequel chaque organisation syndicale,

mais aussi les employeurs locaux, ont pu clairement s'exprimer. Dans une lettre adressée à votre prédécesseur, j'ai pu ainsi évoquer, à côté des dispositions positives, les difficultés et les inquiétudes des élus locaux, notamment en matière d'évaluation du coût estimé de ces mesures. Nous aurions aimé disposer, plus tôt, de chiffres plus fiables.

Vous le savez bien, le débat actuel sur la hausse des dépenses, des charges, des normes qui s'appliquent, s'imposent aux collectivités n'est pas anodin et pèse sur leur image et sur celle du service public. Alors que les employeurs ne se sont pas opposés à l'augmentation du point d'indice, mesure que j'avais d'ailleurs souhaitée depuis plusieurs années, il était important de leur permettre d'anticiper les nouvelles dépenses à venir : PPCR en fait évidemment partie.

Je profite d'ailleurs de votre présence et de votre écoute pour aborder la question du rôle et de l'action de la CNRACL. Cet important organisme auxquels agents et employeurs cotisent est toujours absent des débats et répond rarement à nos interpellations. Nous serions heureux que vous puissiez vous faire l'interprète de cette requête d'une plus grande ouverture de cet établissement aux demandes de ses cotisants et des institutions qui les représentent, des rencontres régulières « tripartites » nous semblent nécessaires.

Toujours en ce qui concerne PPCR, je ne peux vous cacher mon interrogation, et pour tout dire mon inquiétude puisque nous n'avons, à ce jour, que très peu de textes sur un ensemble annoncé comme très lourd ; nous souhaiterions donc que soit transmise aux partenaires sociaux une programmation plus précise de l'examen des dispositions engendrées par ce dispositif.

Enfin, la question de la suppression de l'avancement minimum mérite aussi d'être évoquée car elle constitue une nouveauté pour les collectivités, certains employeurs la percevant comme une *diminutio capitis*, une réduction de leurs moyens d'action et de management.

Bien entendu, nous en prenons acte, certaines organisations syndicales l'ayant souhaité dans un souci d'égalité. En revanche, et les employeurs seront amenés à vous le préciser bientôt par écrit, nous sommes plus que réservés sur la mise en place d'un dispositif de substitution qui compenserait ce cadencement unique par l'octroi régulier d'un volume de points à préciser. Si l'intention de cette mesure est louable, sa réalisation sera inévitablement complexe et risquée puisqu'elle nécessitera une objectivation renforcée de l'évaluation de la valeur professionnelle.

Vous le voyez, au CSFPT, nous suivons de très près l'actualité et nous sommes attentifs à exprimer les différences de points de vue, et même parfois des oppositions, dans le respect de chacun.

C'est d'ailleurs dans cet esprit de dialogue équilibré et prospectif que j'ai proposé, l'an dernier, aux membres du CSFPT la rédaction commune d'un « Livre blanc », intitulé « Demain, la fonction publique territoriale ».

Il s'agit bien de mettre en perspective nos travaux, l'actualité de la fonction publique, des collectivités et les principaux enjeux à venir pour les territoires, leurs élus et leurs personnels. Par nos missions et compétences, nous devons en effet être attentifs aux grandes évolutions en cours et à leurs conséquences sur la fonction publique et ses agents. Ce travail transversal, inédit pour notre instance, a mobilisé toutes les forces du CSFPT et notre bureau a approuvé ce matin l'examen de ce dossier en juillet. Vous en serez, bien évidemment, la première destinataire.

Enfin, autre actualité, la loi déontologie, récemment votée et promulguée, comporte des dispositions évoquées ici même. Nous sommes ainsi satisfaits de la prorogation des dispositions positives de la loi du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, de « résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique ». Mais, employeurs et agents souhaiteraient une parution rapide des décrets

d'application puisque les délais de mise en œuvre dépendent de leur date de publication.

Voici, Madame la Ministre, quelques-uns de nos sujets d'actualité, ce sont ceux de nos collègues élus et fonctionnaires, tous, vous le savez, très attachés aux valeurs et à la qualité du service public.

Le statut de la fonction publique est une condition nécessaire et indispensable au maintien d'un service public de qualité.

C'est parce nous respectons tous ces valeurs, qui sont celles de la République, que nous pouvons poursuivre un dialogue social efficace et fécond et c'est bien dans cet esprit que nous vous écouterons.

Je vous remercie.